Bourgs-Centres
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

8 juin 2018

Pays des Cévennes /

Alès Agglomération

CC Cèze Cévennes

08/06/2018

SOMMAIRE

Les dispositifs en faveur de la vitalité des territoires

La politique Bourgs-Centres

Les dispositifs en faveur de la vitalité des territoires

Dispositifs d'intervention harmonisés à l'échelle de la région :

- La qualification du cadre de vie (espaces publics)
- La mise en accessibilité des bâtiments et équipements publics
- La rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics
- La création d'espaces associatifs mutualisés
- La création / extension des pôles d'accueil petite enfance
- Le maintien ou le développement du commerce de proximité
- La qualification de l'offre en logements sociaux communaux
- La production de logements par les Bailleurs Sociaux
- La création de Maisons et Centres de Santé Pluri-disciplinaires
- Les équipements sportifs
- Le Patrimoine architectural (protégé ou non)
- Les équipements culturels
- Les équipements touristiques

La politique Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Les principes :

- Sous ensemble des contrats territoriaux
- Politique à caractère transversal (vision globale)
- Politique partenariale
- Pas de date butoir

Les communes concernées :

- Communes « villes centres » des bassins de vie ruraux (définition INSEE)
- Pôles de services de + de 1 500 habitants qui remplissent une fonction de centralité,
- Pôles de services de – de 1 500 habitants qui remplissent un rôle pivot dans les territoire de faible densité démographique (ancien chefs-lieux de canton avant la loi du 17 mai 2013)

24 Communes potentiellement concernées dans le Pays des Cévennes dont 20 sur Alès Agglomération

Le projet de développement et de valorisation :

Il constitue **le socle stratégique et le cadre de référence** des actions qui seront proposées dans le cadre du Contrat « Bourgs Centres ».

- Il s'appuie sur un **diagnostic stratégique et partagé**,
- Il identifie les **enjeux et les leviers** indispensables au renforcement de l'attractivité du Bourg-Centre,
- Il définit la **vision prospective à moyen et long termes** / cœur de ville et territoire / fonctions de centralité,
- Il définit une **stratégie de développement et de valorisation** / priorités d'actions / thématiques,
- Il se traduit par un **programme opérationnel pluriannuel**, spatialisé et phasé dans le temps.

Les thématiques concernées :

- **Qualification du cadre de vie** (entrées de ville, espaces publics, patrimoine, aménagements paysagers,…)
- **Habitat** (création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, nouvelles formes d'habitat,…)
- **Offre de services** (santé, enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels,…)
- **Mobilité** (intermodalité, cheminements doux,…)
- **Développement économique** (maintien du commerce en centre ville, halles de marché, nouvelles activités artisanales et commerciales, tiers lieux, espaces collaboratifs, développement de l'offre touristique,…)
- **+ Initiatives innovantes et expérimentales**

Les étapes :

Un préalable : il ne s'agit pas d'un Appel à Projets ni d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

1/ L'acte de pré-candidature

- Dossier de pré-candidature + courrier co-signé (Commune / EPCI + Territoire de projet)
- Échanges / concertation
- Elaboration du cahier des charges / feuille de route de la phase d'élaboration du projet (étude complémentaire si besoin)

Dossier de pré-candidature téléchargeable sur le site de la Région : www.laregion.fr

2/ L'élaboration du projet

- Mise en place d'une gouvernance adaptée
- Soutien financier de la Région : 50 % de 30 000 € (prestations externes)

3/ Le contrat

- Présentation du Bourg-Centre et de son territoire,
- Synthèse du diagnostic,
- Enjeux et objectifs du projet de développement et de valorisation,
- Stratégie / thématique / priorités,
- Articulation du projet avec la stratégie du territoire de projet de la CA
- Programme d’actions opérationnel pluriannuel, spatialisé et phasé dans le temps,
- Gouvernance / Suivi / Evaluation

Organisation :

- **Les signataires du contrat :** Commune / CA ou CC / Territoire / Région / Département s'il le souhaite + autres partenaires contribuant à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation.

- **La gouvernance :** un Comité de pilotage composé des signataires + autres partenaires apportant leur soutien technique / ingénierie

- **Durée du contrat :** à partir de 2018 → 31 décembre 2021

- Les **programmes opérationnels annuels** seront présentés dans le cadre des programmes opérationnels annuels des Contrats de Territoires Régionaux